

PRÉFACE

Ce monde dans lequel nous vivons a connu en 1969 une longue succession de conflits et de tragédies. Ici, chez nous, le rôle du Canada dans la conduite des affaires internationales a été mis en question, rigoureusement et systématiquement, à l'occasion de la révision non encore terminée et entreprise par le truchement du ministère des Affaires extérieures et, plus généralement, par des Canadiens sensibilisés et intéressés à telle ou telle situation, ou encore à toute la question du rôle que le Canada devrait jouer dans le concert des nations. Le Gouvernement termine cet examen de sa politique étrangère et, dès le printemps de 1970, il déposera à cet effet un Livre blanc au Parlement.

Cette révision a porté des fruits qui ont déjà eu leurs répercussions sur nos politiques étrangères. La décision que le premier ministre faisait connaître le 3 avril de garder le Canada membre à part entière de l'OTAN tout en réduisant nos effectifs militaires en Europe découlait d'une étude spéciale sur les relations entre le Canada et l'Europe et d'une étude complémentaire concernant notre politique de défense. Ces travaux ont été effectués par des groupes d'étude interministériels dirigés par le ministère le plus engagé dans chacun de ces domaines.

La décision concernant l'OTAN révèle la dimension géographique de l'étude. Décider de continuer de faire partie de l'Alliance alors même que notre politique extérieure évolue, cela indique bien que nous reconnaissons toujours l'importance de nos liens traditionnels avec l'Europe; et la réduction de nos effectifs militaires en Europe démontre par ailleurs que nous sommes convaincus que les membres européens de l'OTAN peuvent maintenant accepter de plus grandes responsabilités pour ce qui est de leur propre défense et voir le Canada changer son optique à l'égard du monde. Nous avons pris soin de ne pas affaiblir nos liens traditionnels ni avec l'Europe ni avec les États-Unis; en même temps, nous en arrivons à accepter plus largement nos obligations comme pays du Pacifique, nos responsabilités dans l'archipel de l'Arctique et ses eaux, notre rôle à l'égard des pays de l'Amérique latine et nos devoirs de membre déjà ancien de la communauté des pays de langue française à l'égard des jeunes États francophones d'Afrique et d'Asie. Sur le plan géographique; ce n'est pas tellement un changement de position que nous avons connu en 1969 mais plutôt un élargissement de nos vues, une réorientation devenue nécessaire à notre adaptation aux réalités de la position du Canada dans le monde nouveau issu de la Seconde Guerre mondiale.

L'examen de notre politique étrangère porte aussi sur les concepts. Au cours de l'année, le ministère des Affaires extérieures s'est appliqué à redéfinir les principes et les objectifs de notre politique étrangère et à mieux comprendre dans quelle mesure la politique étrangère s'imbrique dans notre politique nationale prise dans son sens le plus large et en particulier dans notre politique intérieure.

Au cours de l'année à l'étude, la politique gouvernementale de contrainte fiscale a obligé le ministère à ralentir l'expansion projetée de ses activités à l'étranger et à procéder à un réaménagement de son personnel. C'est ainsi qu'il a décidé de fermer les missions permanentes